



Association Suisse de Musicothérapie ASMT

NEWSLETTER juin

Sommaire

Avant-propos

Actualités

1. Rapport annuel 2024

2. Procès-verbal de la 44ème Assemblée annuelle 2025

3. Avis de publication (en allemand)

Dates

date de l' AG 2026: 28 mars 2026 à Berne



Avant-propos

Chères et chers collègues

Juste avant les vacances d'été, nous publions à nouveau la newsletter habituelle de juin avec le rapport annuel 2024, le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'une référence à un livre.

Nous vous remercions chaleureusement de votre participation aux décisions à venir et de nous faire part de ce qui vous touche.

Le format de la newsletter sera probablement abandonné à la fin de l'année. Les SFMT NEWS mensuelles transmettent les dernières nouvelles de manière plus rapide et toutes les informations et documents sont disponibles sur notre site web. Face au flot d'informations qui nous parvient à tous quotidiennement, nous souhaitons regrouper nos canaux.

En gardant à l'esprit cette conclusion, la nostalgie se mêle aussi à la vision d'une longue histoire avec de nombreuses éditions de la newsletter sous différents formats. Des éditions particulièrement remarquables, comme la newsletter du 40e anniversaire de la SFMT en 2021, mais aussi les contributions variées de nos collègues* au cours de toutes ces années, témoignent de l'histoire mouvementée de notre association. Ces newsletters resteront disponibles sur le site web. Nous continuerons à l'avenir à maintenir des plateformes ouvertes afin que les rapports de nos membres sur l'engagement musicothérapeutique restent accessibles à la communauté.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bel été,

Votre équipe de rédaction SFMT

1. Rapport annuel 2024

Chères et chers collègues

(M. L.) Dans ce rapport annuel, nous avons le plaisir de présenter « par écrit » notre nouveau comité. Les auteurs des rapports des différentes commissions sont indiqués par leurs initiales en début de chaque texte.

Depuis l'été 2024, Sandra Strugalla et Andreas Huber participent activement au comité. Une collaboration agréable et constructive a déjà pu voir le jour sur cette courte période. Vanessa Vuilleumier s'occupe du secrétariat avec habileté et beaucoup de gentillesse. Annette Cox reste responsable de la commission « finances » et représente en outre le comité ASMT au sein de l'OdA ARTECURA. Je remercie très chaleureusement mes collègues du comité pour leur engagement extraordinaire.

En 2024, le comité s'est réuni 11 fois en ligne et deux fois en présentiel : pour l'AG de mars et pour une réunion d'une journée entière en août à Bâle. Cette réunion a été l'occasion de passer le relais à nos deux nouveaux membres du comité. Ceux-ci ont en effet été formés à leurs domaines d'activité par nos anciennes collègues du comité Diana Ramette-Schneider, Christa Steingruber et Rahel Roth. Rahel Roth reste active en tant que deuxième représentante de l'ASMT au sein de l'OdA ARTECURA.

Depuis le départ de Laure Lavanchy du comité en août 2024, nous cherchons une nouvelle personne pour représenter la Suisse romande au sein du comité. Avec le soutien de collègues suisses romands, nous avons lancé un appel afin d'attirer l'attention sur l'aide dont nous avons urgemment besoin. Actuellement, nous ne pouvons représenter la Suisse romande que de loin et ne pouvons parfois répondre que partiellement aux questions spécifiques sur la situation locale. Nous espérons pouvoir bientôt combler cette lacune.

Nous remercions les membres de l'ASMT pour leur fidélité et leur confiance et nous souhaitons continuer à emprunter des chemins sûrs, collégiaux et stimulants vers l'avenir commun de notre profession.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du comité directeur de l'ASMT, Mireille Lesslauer

RELATIONS PUBLIQUES

(A. H.) Tout au long de l'année 2024, des élèves d'écoles professionnelles, d'écoles cantonales et issus de formations continues nous ont sollicités pour de nombreux entretiens. Ils ont ainsi pu intégrer leurs connaissances approfondies de la musicothérapie dans leurs travaux de fin d'études. Une manière d'augmenter la visibilité et la transparence de la musicothérapie au niveau intercantonal et en particulier auprès des jeunes adultes.

En outre, nous avons stimulé et approfondi les échanges et la collaboration avec Hirncoach AG. Diana Ramette-Schneider a réussi à nouer un contact direct avec l'initiatrice et cofondatrice, Dr. Barbara Studer. Madame Studer s'est montrée ouverte à la recherche d'interfaces ou de coopérations possibles et à les aborder dans un avenir proche.

De même, le 3 décembre 2024, l'ASMT (représentée par Diana Ramette-Schneider) a renouvelé sa participation à la rencontre du réseau multiprofessionnel pour la santé psychique des enfants et des adolescents (Multiprofessionelles Netzwerktreffen für psychische Gesundheit Kinder und Jugendliche) à la Haute école spécialisée bernoise (BFH), dirigée par la pédopsychiatre Dr. Cornelia Hediger, Regina Jenzer (BFH), Cristina Spagnolo (Berner Gesundheit), Urs Ammon (Kinder- und Jugendfachstelle Aaretal) et le professeur Dr. Frank Wieber (ZHAW Gesundheit). Andreas Huber participera également à la prochaine assemblée du 18 mars 2025 en tant que représentant officiel de la commission « relations publiques » de l'ASMT.

Une partie du travail de la commission « relations publiques » a également consisté à échanger avec des chercheurs, des musicien.ne.s et des responsables de projets. L'ASMT a reçu des demandes de coopération, de soutien ou de diffusion. La tâche de la commission « relations publiques » a été d'évaluer ces demandes de manière globale et objective, puis de donner un

feed-back appropriés. Certaines demandes ont été publiées sur LinkedIn, d'autres ont été transmises par courrier électronique aux membres de l'ASMT. Certaines demandes ont été refusées car elles n'avaient aucun lien avec la musicothérapie ou ne correspondaient pas aux valeurs et aux objectifs de l'ASMT.

Nous avons par ailleurs envoyé des demande de sponsoring à de grandes et moyennes entreprises suisses et mis en œuvre le concept du compte LinkedIn de l'ASMT, avec des publications régulières.

Newsletter

(M. L.) Selon nos habitudes, la newsletter de l'ASMT a été publiée trois fois. Nous l'envoyons depuis le numéro de novembre 2023 en version PDF. Ce format a, de notre point de vue, fait ses preuves et nous souhaitons le conserver ainsi.

Certaines informations parviennent actuellement à nos membres par plusieurs canaux de communication. Nous travaillons à minimiser les doublons entre la newsletter, les mails et le site web.

POLITIQUE PROFESSIONNELLE

(M. L.) L'année 2024 a été marquée d'une part par le renouvellement de notre comité et d'autre part par la réorientation et la coordination avec notre organisation faîtière, OdA ARTECURA.

Le nouveau comité de l'ASMT a su se former une équipe solide. Actuellement, nous sommes encore à la recherche d'un représentant de la Suisse romande. Annette Cox, membre du comité de l'ASMT, représente l'ASMT auprès de l'OdA ARTECURA avec Rahel Roth. Un pont est ainsi assuré avec l'association faîtière.

L'organisation faîtière OdA ARTECURA est en cours de professionnalisation de ses procédures, qui ont pour objectifs de mettre en place des structures durables pour les associations. Les membres de l'AMST ont décidé lors des deux assemblées de mars et d'août de contribuer aux coûts de ce développement. Le comité de l'ASMT profite de l'occasion pour remercier chaleureusement nos membres pour la grande confiance accordée.

FORMATION

(M. L.) Le 5 février 2024, l'ensemble des directions des instituts de formation se sont réunies. Des informations sur la politique professionnelle ont été données, des questions actuelles concernant les formations ont été discutées et , au-delà des frontières linguistiques, un espace a été dédié aux échanges, qui étaient très collégiaux.

ASSURANCE QUALITÉ ET ÉTHIQUE

Commission « éthique »

(M. L.) Après les démissions de Sabine Albin et Robert Studler au début de l'année, nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour la commission « éthique ».

Ci-dessous le rapport du président de la commission « éthique », David Moser :

En raison des postes vacants, aucune réunion de la commission « éthique » n'a eu lieu en 2024. Malheureusement, aucune inscription n'a été enregistrée pour les séances d'information et d'échange proposées les 31 octobre 2024 et 05 novembre 24. Des discussions sont actuellement en cours avec trois membres concernant leur candidature à l'Assemblée générale de 2025.

Un résumé de la « Conversation éthique en ligne du 8 novembre 2024 » a été rédigé pour la newsletter.

D-A-CH / Prix Eschen

(M.L.) Dans le cadre des échanges entre les trois associations professionnelles germanophones DMTG, ÖBM et ASMT, deux réunions en ligne ont eu lieu sous le nom de D-A-CH, les 30 janvier 2024 et 15 octobre 2024. Il s'agissait de coordonner l'organisation de la remise du prix Johannes Eschen, de communiquer avec l'équipe organisatrice du prix Eschen et de budgétiser et répartir les coûts entre les trois associations – en fonction du nombre de membres respectifs.

Pour la Suisse, Sandra Lutz Hochreutener participe en tant que jurée et membre de l'équipe d'organisation. Elle accompagne la remise du prix sur place. Un grand merci lui est adressé pour son engagement exceptionnel.

Au-delà du prix Eschen, le souhait d'une collaboration plus étroite persiste, notamment dans les domaines des publications, de l'échange d'informations et de la formation continue.

FINANCES / COMPTABILITÉ

(A. C.) Cette année, nous nous sommes concentrés sur la planification de notre avenir financier, tout en soutenant le début d'une nouvelle ère pour notre organisation faïtière, OdA ARTECURA. En 2025, nos contributions à l'OdA ARTECURA augmenteront d'environ 100 CHF par membre et par an. Nous sommes reconnaissants du soutien de nos membres, qui ont voté en faveur de l'augmentation des cotisations des membres ordinaires, fixées à 340 CHF pour 2024 et à 442 CHF à partir de 2025. Cette étape importante garantit la poursuite de la professionnalisation et du développement de notre métier.

Collecte de fonds et durabilité financière

Nous sommes conscients que l'augmentation des cotisations représente une charge financière supplémentaire pour nos membres, en particulier pour les indépendant.e.s. C'est pourquoi nous cherchons activement des moyens pour lever des fonds pour l'ASMT. L'objectif, à long terme, est de réduire les cotisations. Ce travail restera une priorité centrale pour 2025.

Nous sommes actuellement à la recherche de sponsors et encourageons les établissements de santé employant des musicothérapeutes à soutenir l'ASMT en tant qu'institutions de financement. Un autre moyen important de réduire les cotisations est d'élargir notre base de membres. Nous développons donc des stratégies pour inciter davantage de musicothérapeutes à devenir membres de l'ASMT - notamment celles et ceux travaillant dans des institutions et non tenus d'adhérer à une association professionnelle.

Votre engagement et coopération continus sont essentiels pour renforcer et développer notre profession.

COMMISSION « MEMBRES »

(S. S.) En 2024, la commission d'admission, sous la responsabilité de Sandra Strugalla, a réalisé les activités suivantes :

- Admission de 10 membres ordinaires et de 14 membres associés (dont 13 étudiants) au sein de l'ASMT.
- Changement de statut : 12 membres sont devenus « membre ordinaire ».
- Démissions : au total, 20 membres, dont 19 membres réguliers et 1 membre de soutien, ont quitté l'ASMT.
- Suspensions : le statut de 4 membres a été suspendu.
- Retraites : 1 membre est devenu retraité.
- Exclusions : 1 membre a été exclu de l'ASMT.

Ainsi, au premier janvier 2025, nous comptons au sein de l'ASMT un total de 231 membres ordinaires, 56 membres associés, 13 membres de soutien et 6 membres honoraires, pour un total de 306 membres.

2. Procès-verbal de la 44ème Assemblée annuelle 2025

Procès-verbal de la 44e Assemblée générale ordinaire de l'ASMT du 22 mars 2025 à Berne

1. Accueil – Andreas Huber

La joie de pouvoir tenir cette année l'assemblée générale en présentiel, combinée avec une solution hybride via Zoom, est visible sur les visages des participants. Le déplacement à Berne ou la connexion en ligne via Zoom en valaient la peine – même si nous comptons un peu moins de participants que l'an dernier, nous nous réjouissons beaucoup de l'intérêt manifesté.

L'assemblée générale offre une belle plateforme d'échange et de rencontre. La séance est enregistrée. Sandra Strugalla et Andreas Huber, nouveaux membres du comité, apportent un vent de fraîcheur.

Andreas Huber salue chaleureusement les personnes présentes et présente les participants et collaborateurs :

- Comptable de l'ASMT : Martin Läderach
- Support-IT : Pascal Wasinger (suppléant de Sandro Barbieri)
- Invitée : Susanne Bärlocher, OdA ARTECURA
- Commission d'éthique : David Moser
- Traduction : Diana Ramette-Schneider
- Gestion du chat Zoom : Rahel Roth
- Documentation photo : Jasmin – photo de groupe prévue à la fin

Institutions de soutien / partenaires :

- IAC : Verena Barbera (Zoom)
- ATKA : Anna Barbara Hess

Sandra Strugalla lance l'ambiance musicale avec une séquence de body percussion, accompagnée de rires joyeux.

Présence et droit de vote

Mireille Lesslauer compte :

Sur place à Berne : 31 participants,
dont – 24 membres du comité directeur (OR) – 2 membres ASS – 2 membres soutiens – 1
auditeur – 1 invité – 3 membres du staff

Via Zoom : 8 participants, tous membres du comité OR

Absents/excusés : 24 membres

*Au total, 41 personnes sont donc présentes,
dont 31 membres du comité OR (23 à Berne, 8 via Zoom).*

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Seuls les membres du comité OR ont le droit de vote et ont reçu les bulletins avant le début de la séance.

2. Élection des scrutateurs

Astrid Lorz et Nicole Droin sont proposées comme scrutatrices et élues à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Approbation des procès-verbaux de l'AG 2024

Les procès-verbaux de l'AG ordinaire 2024 et de l'AG extraordinaire 2024 (via Zoom) sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport annuel 2024

Mireille Lesslauer souhaite la bienvenue à Andreas Huber et Sandra Strugalla, nouveaux membres du comité, qualifiés de « jeunes, dynamiques et engagés ».

Elle salue une collaboration collégiale, efficace et responsable au sein du comité, fondée sur un travail d'équipe constructif et attentif à une gestion raisonnée des moyens. Une merveilleuse façon de travailler.

Le comité est toujours à la recherche de renfort – en particulier d'un·e membre supplémentaire issu·e de la Romandie. Il manque actuellement non seulement une représentation personnelle, mais aussi des connaissances régionales et des perspectives propres à cette région.

Le rapport annuel, rédigé en partie par l'ensemble du comité, est présenté – mais non lu. Il a été publié dans la newsletter de mai/juin 2024 ainsi que dans l'espace membres du site internet.

6. Rapports des départements et commissions

1. Formation continue – Mireille Lesslauer

L'appel aux écoles a eu lieu en février 2024, visant à favoriser les échanges entre tous les instituts suisses de formation en musicothérapie.

2. Service aux membres – Sandra Strugalla

Sandra Strugalla informe sur le nombre de membres en 2024 (détails dans le rapport annuel). Fin 2024, l'ASMT compte 306 membres.

3. Politique professionnelle - OdA ARTECURA – Annette Cox

Rahel Roth et Annette Cox représentent l'ASMT à l'assemblée des délégués de l'OdA ARTECURA jusqu'en mai 2025, date de la réélection du comité.

Échange avec Susanne Bärlocher, directrice de l'OdA ARTECURA

Présentation de Susanne Bärlocher

Remerciements à l'équipe engagée et joyeuse.

Nouveautés de l'OdA ARTECURA

- Présentation de la future structure organisationnelle et de la vision.
- Explication du nouvel organigramme pour les années à venir.
- Dès le 1er avril 2025, un nouveau poste au secrétariat à 50 % sera occupé (merci pour les subventions reçues).
- Le département « positionnement professionnel » au sein du comité sera géré à 25 % dès le 1er juin 2025.
- La commission d'Assurance Qualité (CAQ) reste active.
- Le poste « CAQ OdA ARTECURA » (Assurance Qualité) est doté de 1,5 % de postes.
- Le domaine « Recherche et Développement » est également prévu à 1,5 %.

Collaboration et ancrage professionnel

Pour le développement, l'introduction et l'ancrage durable de la profession, une collaboration étroite entre plusieurs acteurs est indispensable :

- OdA ARTECURA
- Secteur public
- Confédération
- Employeurs
- Associations faitières
- Organismes de formation
- Thérapeutes
- Assurances maladie

L'interaction entre tous ces acteurs joue un rôle déterminant dans l'établissement durable et reconnu de la profession.

Titres professionnels et adaptation des règlements

La modification à venir du règlement concerne en particulier la thérapie d'enseignement, la supervision ainsi que le mentorat durant la formation.

- La Commission d'assurance qualité (CAQ) de l'OdA ARTECURA établit à ce sujet les directives de référence.
- Les instituts de formation et les étudiants sont directement concernés.
- L'objectif est d'assurer une cohérence dans le développement professionnel.
- La supervision est obligatoire pour les étudiants jusqu'à l'examen professionnel supérieur (EPS). (Voir règlement actuel sur le site OdA ARTECURA.)
- Pour toute question, l'OdA ARTECURA reste à votre disposition.

Examen professionnel supérieur (EPS)

- Admission : après réception complète du dossier, l'affectation aux experts se fait sous trois mois.

- Recherche d'expert·e·s supplémentaires, en particulier en Suisse romande, où seuls trois experts sont actuellement actifs – soit un de moins que précédemment.
- Plus d'examens nécessitent plus d'experts.
- La tenue d'examens génère des revenus supplémentaires.

Financement individuel

- Le financement individuel est directement assumé par la personne concernée
- L'EPS est valable 7 ans à partir du dernier cours suivi.
- Les certificats de modules sont valables 5 ans (7 modules requis au total).
- Les délais doivent impérativement être respectés.
- Par exemple, le certificat « art-thérapie » est valable 5 ans – l'EPS doit être terminé dans ce délai.

PROMs – Patient Reported Outcome Measures

- Objectif : démontrer les bénéfices et l'efficacité du travail thérapeutique auprès du public et des assurances maladie.
- Organisations impliquées : FSO-SVO, OdA AM, OdA ARTECURA, OdA KT, OdA MM-vdms-asm, EMR
- Les PROMs mesurent les changements perçus par les patients dans la vie quotidienne (symptômes, comportement, qualité de vie).
- Les thérapeutes disposent ainsi de repères pour, le cas échéant, ajuster le processus thérapeutique.

Questions (env. 5 minutes)

- PROMs – L'évaluation prend-elle en compte les limitations dues à la maladie ou aux comorbidités ?
→ Idée nouvelle, pas encore de réponse concrète.
- Financement individuel
→ S'applique surtout aux nouveaux étudiants.
- Taux de réussite EPS
→ Première tentative : env. 85 % ; deuxième tentative : env. 99 %.
→ En 2024, environ 50 diplômes ont été décernés.
- Collaboration avec les assurances
→ OdA travaille intensément, surtout difficile avec Groupe Mutuel.

Pour conclure, Susanne illustre son propos par une image d'engrenages, représentant les divers acteurs du développement et du recrutement professionnels.

4. EMTC – Diandra Russo

Diandra Russo entre dans sa première année de mandat en tant que représentante de l'ASMT à l'EMTC. Elle présente la situation actuelle :

- L'EMTC n'est pas encore organisée de manière homogène, mais le Co-Board est très engagé, notamment via la plateforme politique de santé de l'UE.
- L'EMTC a organisé un webinaire à l'occasion de la Journée de la musicothérapie, qui a rencontré un franc succès et a été apprécié par des professionnels d'autres disciplines.
- Au sein de l'équipe Cost-Action, une initiative de l'UE regroupant chercheurs et experts, le réseau se développe avec des pays où la musicothérapie est encore peu connue. Un projet d'une durée de quatre ans a été soumis.
- Un nouveau code d'éthique EMTC est en élaboration.
- L'EMTC est en mutation et se divise désormais en trois régions. De nombreux nouveaux membres seront intégrés au Co-Board à l'automne.
- Le congrès EMTC a lieu tous les trois ans, prochainement du 23 au 27 juillet 2025 à Hambourg.
- La Journée de la musicothérapie est prévue pour le 15 novembre 2025. Diandra encourage à la faire connaître et à partager les informations sur la musicothérapie en Suisse.
- En 2026, le Congrès mondial se tiendra à Bologne du 8 au 12 juillet

Tous les congrès se déroulent actuellement à proximité – une belle occasion d'y participer.

Diandra remercie pour la confiance qui lui est accordée.

5. Assurance qualité & Éthique – Mireille Lesslauer

La remise du prix Eschen a eu lieu le 12 octobre 2024.

Le prix a été décerné à Kathrin Dettelbach-Heer (voir détails dans le rapport annuel).

David Moser a siégé seul au sein de la Commission d'éthique durant une année, aucun·e membre ne s'étant porté·e volontaire lors de la dernière assemblée. Il se réjouit à présent de la candidature de deux personnes pour rejoindre cette commission. Il salue l'arrivée de nouvelles perspectives et souligne l'importance de préserver une pensée interdisciplinaire et en réseau.

À titre de recommandation, il mentionne les conversations en ligne régulières sur l'éthique en musicothérapie proposées par Stegemann et Weymann.

6. Communication / Newsletter – Andreas Huber & Mireille Lesslauer

Andreas Huber s'engage activement dans plusieurs domaines et s'efforce de les développer continuellement.

- Le symbole du *Social Butterfly* dans la présentation PowerPoint représente une fonction de médiation, permettant de relier différents sujets de manière fluide et efficace.
- Il a repris le lien avec le Réseau Professionnel initié par Diana Ramette et s'investit dans la recherche internationale. Il coordonne également diverses demandes.
- Dans le cadre des projets et collaborations, des interviews sont réalisées, principalement avec un public francophone, pour lesquelles un soutien depuis la Romandie serait souhaitable.
- Une attention particulière est portée aux demandes de travaux de maturité (élèves de 17–18 ans) portant sur la musicothérapie.
- Concernant le sponsoring, Andreas Huber collabore avec Annette Cox. Les demandes adressées aux entreprises pour un soutien financier n'ont jusqu'à présent pas abouti.
- L'activité sur la plateforme LinkedIn génère peu de réactions. Il est suggéré de revoir la portée de ce canal et de chercher à lui accorder plus d'attention. Les suggestions et retours peuvent être directement adressés à Andreas Huber.

Newsletter – Mireille Lesslauer

- Depuis l'année dernière, la newsletter est envoyée au format PDF.
- Depuis le début de l'année, des actualités mensuelles sont élaborées par Vanessa au sein du secrétariat. Les informations sont mises en ligne rapidement sur le site internet <https://musictherapy.ch/fr/evenements/agenda> et sont également regroupées et envoyées une fois par mois aux membres.

Un appel est lancé pour des retours concernant les canaux les plus efficaces et les moyens de renforcer les liens pour une meilleure mise en réseau.

7. Comptabilité & Finances – Annette Cox

Annette Cox évoque la hausse prévue des cotisations (voir rapport du ressort) et remercie sincèrement les membres pour leur soutien financier fiable.

Pour préserver la stabilité financière de l'association, l'objectif reste de limiter les cotisations. Des actions ciblées de recherche de fonds et des partenariats institutionnels sont envisagés.

Lors de l'assemblée des délégué·e·s de l'OdA ARTECURA à l'automne 2024, il a été décidé que les étudiant·e·s de l'ASMT ne paieront désormais que 50 % de la cotisation des membres de l'OdA. Annette Cox souligne la générosité des autres associations ayant accepté cette mesure, notamment en considération du fait que l'ASMT compte actuellement la plus grande proportion d'étudiant·e·s.

Une diminution des cotisations est envisagée pour l'année 2026.

Grâce à un don généreux de la famille de Jake Freshwater, un montant de CHF 4'700. – a pu être reçu pour soutenir la musicothérapie. Ce montant a été affecté à un fonds dédié.

7. Compte annuel 2024 / Rapport de révision / Décharge du comité – Annette Cox

Pour l'année 2024, un bénéfice de 9'566,57 CHF est constaté. Celui-ci s'explique principalement par une augmentation des annonces (nombreuses offres d'emploi publiées) ainsi que par une réduction des indemnités du comité, cette dernière étant due au nombre réduit de membres du comité. Un nouvel ordinateur portable a été acquis pour le secrétariat.

Un souhait a été exprimé afin que le tableau du compte annuel soit également traduit en français l'année prochaine. Nicole Droin propose également de publier dorénavant le rapport de révision dans la newsletter.

La révision a été effectuée le 10 février 2025 par Agnès Gyölvézi, Marcel Stemmer et Martin Läderach (comptable de l'ASMT).

Le compte annuel 2024 est approuvé par 26 voix pour et une abstention. Cette abstention concerne l'absence de traduction française du tableau du compte annuel.

Pause

et reprise musicale avec la chanson « Yo te daré... », animée par Sandra Strugalla.

8. Informations concernant une adaptation prévue des conditions d'admission

Sandra Strugalla informe qu'une adaptation des conditions d'admission est envisagée, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures de formation requises. Cette phase de restructuration et de réorientation a pour but de garantir la conformité aux exigences de qualité de l'ASMT.

Mireille Lesslauer ajoute qu'une harmonisation avec les exigences en termes de volume horaire de l'OdA ARTECURA est recherchée. L'objectif est de définir un niveau commun tout en garantissant la qualité de la formation.

Dans le cadre de l'appel aux écoles, plusieurs modèles de mise en œuvre ont été examinés. Quoi qu'il en soit, toute personne ayant validé un cursus de musicothérapie en Suisse reste habilitée à devenir membre de l'ASMT.

9. Modification des statuts concernant les futures élections des délégué·e·s à l'OdA ARTECURA

Les délégué·e·s participeront désormais à deux séances par an. La durée du mandat des délégué·e·s est fixée à trois ans.

Actuellement, Diana Ramette, Rahel Roth et Annette Cox représentent l'ASMT en tant que délégué·e·s auprès de l'OdA ARTECURA.

La modification proposée des statuts, visant à régler l'élection et la durée du mandat des délégué·e·s, a été adoptée à l'unanimité.

10. Budget 2025

Annette Cox présente le budget pour l'année 2025.

Le budget 2025 est adopté avec 31 voix et 1 abstention.

11. Démissions et élections – Comité de l'ASMT

1. Il n'y a pas de présidence ; le comité directeur continuera à fonctionner selon sa structure actuelle.
2. Comité directeur actuel : réélection de Mireille Lesslauer

La réélection de Mireille Lesslauer pour un nouveau mandat de deux ans a été acceptée à l'unanimité.

3. Réélection du réviseur externe : Marcel Stemmer

La réélection de Marcel Stemmer a été adoptée à l'unanimité.



12. Démissions et élections – Commission étique – David Moser

1. Élection à la commission d'éthique : Patrizia Krasniqi
David Moser présente Patrizia Krasniqi.

Patrizia Krasniqi est élue à l'unanimité au comité directeur de la commission d'éthique.

2. Élection à la commission d'éthique : Betty Legler
Betty Legler se présente elle-même

Betty Legler est également élue à l'unanimité au comité directeur de la commission d'éthique.



Photo de la commission étique avec Betty Legler und David Moser,

manque Patrizia Krasniqi

13. Démissions et élections – Déléguées de l'OdA

1. Élection de la déléguée OdA Annette Cox

Sa réélection est approuvée à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

2. Élection de la déléguée OdA Rahel Roth

Sa réélection est approuvée à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

3. Élection de la déléguée OdA Diana Ramette-Schneider

Sa réélection est approuvée à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

14. Divers

Anna Barbara Hess (ATKA) informe au sujet du cursus Orpheus :

La 8e édition du cursus Orpheus se terminera cet été.

Une nouvelle édition n'est pas prévue.

Dès janvier 2026, des formations continues seront proposées afin de transmettre et préserver les connaissances de la musicothérapie anthroposophique. Celles-ci s'adresseront non seulement aux musicothérapeutes, mais aussi aux médecins et à d'autres personnes intéressées.

15. Apero Riche

Andreas Huber remercie chaleureusement, au nom du comité directeur de l'ASMT, tous les membres ainsi que l'ensemble de l'équipe d'organisation pour leur participation engagée, la confiance témoignée et la précieuse collaboration dans le cadre de l'assemblée générale. Il exprime également sa gratitude pour le soutien constant apporté à l'association professionnelle.

Il invite ensuite les personnes présentes à un apéritif dînatoire. Nombreux sont les membres qui saisissent cette occasion pour échanger dans une atmosphère détendue, raviver de vieilles connaissances et nouer de nouveaux contacts. Les invité·e·s restent également volontiers – et l'assemblée générale se termine ainsi dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Riehen, le 22 mars 2025

Pour la direction collective :

Annette Cox

Andreas Huber

Mireille Lesslauer

Sandra Strugalla

Traduction :

Diana Ramette

IT- Support :

Pascal Wasinger

Procès-verbal :

Vanessa Vuilleumier

Chat Zoom :

Rahel Roth

Photo :

Pascal Wasinger
Jasmine Andergassen



3. Avis de publication (en allemand)

L'Université de musique et des arts du spectacle de Vienne a publié les actes du symposium « Musik und Suizidalität » (Musique et suicidalité) qui s'est tenu en mai 2022.

Le livre peut être commandé en version imprimée, mais il est également disponible en libre accès au format PDF à télécharger – voir les liens ci-dessous.

Lecture en ligne et vidéos de concerts : <https://www.mdw.ac.at/mdwpress/mdwp010-toc/>

Téléchargement au format pdf et commande de la version imprimée:

<https://www.transcript-verlag.de/978-3-8376-7428-6/musik-und-suizidalitaet/>



- Download Cover
- Nutzungsbedingungen
- Volltext (PDF)
- Produktflyer

Julia Heimerdinger / Hannah Riedl / Thomas Stegemann (Hg.)

Musik und Suizidalität Interdisziplinäre Perspektiven

Suizidalität ist ein verbreitetes Sujet unzähliger Lieder, Opernarien und Instrumentalstücke – so etwa im berühmt-berüchtigten Suicide Song »Gloomy Sunday«. Aktuell wird in fachlichen und populärwissenschaftlichen Debatten diskutiert, inwieweit Musik Einfluss auf reale Suizidhandlungen zeitigt, sei es als Risiko- oder als protektiver Faktor. Die Beiträge des Bands, die auf dem Symposium »Musik und Suizidalität« an der mdw – Universität für Musik und darstellende Kunst Wien 2022 der Öffentlichkeit vorgestellt wurden, greifen diese Debatten auf. Der Band bringt erstmals kulturhistorische, empirische, medizinische und therapeutische Perspektiven zusammen, um den Diskurs über das noch immer tabubehaftete Thema weiter zu etablieren und mit Sichtweisen aus der Praxis zu erweitern.

Mit Beiträgen von Andy R. Brown, Julia Heimerdinger, Susanne Korn, Thomas Macho, Paul Plener, Claudius Stein, Benedikt Till & Thomas Niederkrotenthaler, Harm Willms sowie Studierenden der Musiktherapie und der Instrumental- und Gesangspädagogik.